

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 371 portant interdiction de séjour du nommé Ali Aline.

n° 371

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

16 mai 1945

Numéro JO

n° 4 du 01/05/1945

Date du numéro

1 mai 1945

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'ordonnance du 3 juin 1943 portant institution du Comité français de la Libération nationale, ensemble les ordonnances des 3 juin et 4 septembre 1944

**Vu** le décret du 4 juin 1938 .article 58. organisant la justice indigène à la Cote Française des Somalis

**Vu** le jugement en date du 12 mars 1945 du tribunal indigène du 1re degré de Djibouti. lequel condamne Ali Aline à six mois d'emprisonnement, cinq ans d'interdiction de séjour et 350 francs de dommages-interets pour vol.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Article 1er

— Le séjour dans le Cercle de Djibouti est interdit pendant cinq ans à Ali Aliné. 20 ans, Somali Abéraoual, ne à Djibouti, fils de feus Aline Hadji et de Alima Abdi, Chauffeur de camion. En cas de contravention au présent arrêté d'éloignement il sera passible des peines prévues à l'article 45 du Code pénal.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé avant sa sortie de prison, communiqué et publié partout où besoin sera.

**J. CHALVET.**